

GUIDE DES COLLECTES POINTE-CLAIRE

AVRIL 2023 À MARS 2024



Pointe
Claire 

TABLE DES MATIÈRES

- 3 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
MATIÈRES RECYCLABLES
- 4 MATIÈRES ORGANIQUES
ÉCOCENTRE
- 5 COLLECTE SAISONNIÈRE
DE FEUILLES
COLLECTE DE BRANCHES
- 6 DÉCHETS DOMESTIQUES
MATELAS, SOFAS ET FAUTEUILS
- 7 ENCOMBRANTS :
COLLECTE PORTE-À-PORTE
RÉSIDUS DOMESTIQUES
DANGEREUX
- 8 POINTS DE COLLECTES
ARBRES DE NOËL



CALENDRIER CENTRAL
DÉTACHABLE



Consultez l'outil de recherche par
matière en ligne : pointe-claire.ca

Publié par la Ville de Pointe-Claire

pointe-claire.ca

Travaux publics : 514 630-1230, tp@pointe-claire.ca

 twitter.com/pointe_claire

 [instagram.com/ville.city.pointe.claire/](https://www.instagram.com/ville.city.pointe.claire/)

 [facebook.com/ville.city.pointeclaire](https://www.facebook.com/ville.city.pointeclaire)

NOUVEAU FORMAT DU GUIDE DES COLLECTES

Avec un souci toujours plus grand quant à l'impact environnemental de nos actions, et particulièrement de nos impressions, le Guide des collectes est désormais présenté dans un format condensé ! Vous souhaitez avoir plus de détails sur chacune des collectes, consultez la page **Collectes** sur le site Web.

pointe-claire.ca/fr/collectes/



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX POUR LES COLLECTES PORTE-À-PORTE

COMMENT PLACER LES BACS ET LES CONTENANTS

- Votre bac roulant, vos contenants, vos sacs de feuilles, vos encombrants et vos articles rembourrés doivent être placés dans votre entrée, près de la voie publique, après 18 h la veille ou avant 7 h le jour de la collecte.
- Les roues et les poignées du bac roulant doivent être orientées vers votre résidence.
- Un espace de 30 centimètres (1 pied) doit être conservé autour du bac.

PRÉVENEZ LES DÉSAGRÉMENTS

- Lavez vos bacs en vaporisant régulièrement du vinaigre blanc à l'extérieur et à l'intérieur, puis rincez. Il est important de les laisser sécher avant d'y ajouter des matières.
- Gardez-les à l'abri du soleil.
- Gardez le couvercle fermé en tout temps.

Les bacs fournis
par la Ville ne
peuvent être utilisés
que pour leur
collecte respective.

QUE FAIRE SI...

VOUS AVEZ BESOIN D'UN DEUXIÈME BAC OU SOUHAITEZ OBTENIR UN FORMAT DIFFÉRENT POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES OU RECYCLABLES ?

Communiquez avec les Travaux publics: 514 630-1230 | tp@pointe-claire.ca

VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES N'ONT PAS ÉTÉ RAMASSÉES ?

Assurez-vous que les consignes de collecte ont été respectées : jour, heure, positionnement du bac, contenant accepté, poids du contenant, matières acceptées, etc. Les bacs fournis par la Ville pour les matières organiques et pour les matières recyclables ne peuvent pas être utilisés pour la collecte des déchets domestiques. Si les consignes ont été respectées, signalez la situation aux Travaux publics.

VOTRE BAC FOURNI PAR LA VILLE EST ABÎMÉ ?

NOUVEAUTÉ !

Vous pouvez faire une demande, sur le site Web, pour demander une réparation ou les remplacer.

Rendez-vous sur la page Demandes en ligne du site Web pointe-claire.ca ou balayer le code QR suivant pour accéder au formulaire en ligne.



UNE PHOTO DU BAC
ENDOMMAGÉ



UNE PHOTO DU NUMÉRO
DE SÉRIE INSCRIT
SUR LE CÔTÉ DU BAC



VOS COORDONNÉES



MATIÈRES ORGANIQUES

LUNDI – Entre 7 h et 18 h – Collecte hebdomadaire

Les sacs, les ustensiles, les plats et les capsules de café en plastique, même s'ils portent la mention biodégradable ou compostable, ne sont pas acceptés.

PRÉVENEZ LES DÉSAGRÈMENTS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES :

- Alternez les résidus alimentaires et les matières sèches. Placez-les en couches distinctes et enveloppez vos restes de viande, de volaille ou de poisson dans du papier journal avant de les mettre dans le bac.
- Placez du papier journal au fond du bac avant d'y déposer vos matières pour limiter les odeurs en période estivale et pour éviter qu'elles ne collent aux parois du bac en période hivernale.
- Congelez ou mettez au frais vos restes de viande, de volaille ou de poisson jusqu'au moment de la collecte.

Pour d'autres trucs et astuces, rendez-vous au pointe-claire.ca.

MATIÈRES RECYCLABLES

LUNDI – Entre 7 h et 18 h – Collecte hebdomadaire

ÉCOCENTRES

SAMEDI – Entre 9 h et 16 h

15 avril, 13 mai, 10 juin, 15 juillet, 12 août, 9 septembre et 14 octobre

50, avenue Terra-Cotta – Cour des Travaux publics

- Carte MULTI requise

Les matières et les articles sont envoyés à des centres de valorisation où l'on détermine ce qui sera réutilisé, recyclé ou valorisé. Ce qui est irrécupérable est envoyé au site d'enfouissement.

ÉCOCENTRES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Ce service est offert sans frais aux citoyennes et citoyens pour un maximum annuel de 12 m³ de matières. Au-delà de ce volume, des frais sont exigés.

Les résidus domestiques dangereux sont acceptés aux écocentres de l'agglomération de Montréal.

Preuve de résidence avec adresse et photo requise.

Renseignements: 514 872-0384, montreal.ca/sujets/ecocentres.

COLLECTE SAISONNIÈRE DE FEUILLES

LUNDI – Entre 7 h et 18 h

PRINTEMPS

Du 3 avril au 5 juin

AUTOMNE

Du 2 octobre au 4 décembre

Lors de ces journées, déposez votre bac, vos contenants et vos sacs en papier remplis de feuilles en bordure de la rue.

Les feuilles sont acceptées en tout temps lors de la collecte hebdomadaire des matières organiques et doivent être placées dans le bac roulant vert.

CONTENANTS PERMIS

- Les bacs roulants verts de 80, 120 et 240 L de la Ville;
- Les contenants réutilisables dont le volume ne dépasse pas 100 L;
- Les boîtes de carton;
- Les sacs en papier uniquement (avec ou sans pellicule cellulosique).

FEUILLICYCLAGE ET HERBICYCLAGE

Ces pratiques écologiques consistent à tondre ou à déchiqueter les feuilles tombées et à laisser les rognures de gazon en place lors de la tonte afin qu'elles se décomposent au sol.

Les feuilles et le gazon sont des fertilisants naturels !

COLLECTE DE BRANCHES

Du 1^{er} mai au 31 octobre

Les branches sont ramassées par les équipes des Travaux publics sur une base régulière entre mai et octobre.

Un délai de 21 jours est à prévoir.

Le bois et les branches issus d'un travail d'élagage ou d'abattage effectué par un entrepreneur doivent être récupérés par ce dernier.

CONSIGNES

- Déposer les branches en bordure de la voie publique.
- La partie coupée doit faire face à la rue afin d'en faciliter la prise.
- Elles doivent être dépourvues de débris (terre, racine, métal, etc.).
- Leur diamètre ne doit pas dépasser 10 cm (4 po). Les branches plus grosses sont acceptées à l'Écocentre.
- Les paquets de branches ne doivent pas excéder 1,2 m de hauteur et doivent être répartis sur la largeur.

DÉCHETS DOMESTIQUES



HORAIRE RÉGULIER*

COLLECTE AUX DEUX SEMAINES

MARDI – Entre 7 h et 18 h

* Une collecte a lieu chaque semaine dans les immeubles de neuf logements et plus et dans les zones commerciales des villages de Pointe-Claire et Valois.

HORAIRE ESTIVAL

COLLECTE HEBDOMADAIRE

6 juin au 23 août – Entre 7 h et 18 h

Secteur A – MARDI | Secteur B – MERCREDI

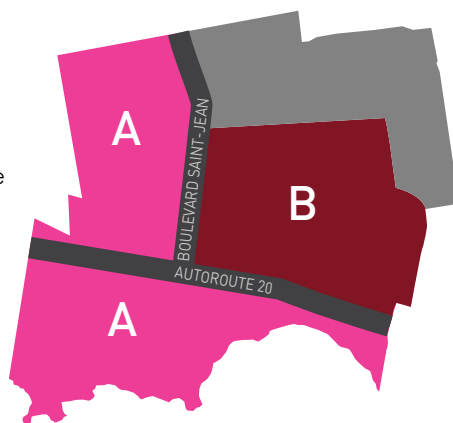
CARTE DES SECTEURS

SECTEUR A – MARDI

L'ensemble du secteur à l'ouest du boulevard Saint-Jean, ainsi que l'ensemble du secteur au sud de l'autoroute 20.

SECTEUR B – MERCREDI

Le secteur se trouvant à la fois à l'est du boulevard Saint-Jean et au nord de l'autoroute 20.



MATELAS, SOFAS ET FAUTEUILS : COLLECTE PORTE-À-PORTE



MERCREDI ET JEUDI – Entre 7 h et 18 h

Secteur A – 3 mai, 5 juillet et 4 octobre

Secteur B – 4 mai, 6 juillet et 5 octobre

ENCOMBRANTS : COLLECTE PORTE-À-PORTE



MERCREDI – Entre 7 h et 18 h

12 avril, 10 mai, 14 juin, 9 août, 13 septembre et 11 octobre

VENDREDI – Entre 7 h et 18 h

7 juillet

Un encombrant est un article qui est trop volumineux pour entrer dans un sac, une boîte ou une poubelle, excluant les matelas, sommiers et sofas. Ces objets sont récupérés et valorisés, lorsque possible.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



SAMEDI ET DIMANCHE

6 et 7 mai, 16 et 17 septembre, entre 9 h et 17 h

Avenue Civic-Center, dans le stationnement derrière l'hôtel de ville.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Adhésifs, goudron, époxy, décapant;
- Aérosols;
- Ampoules fluocompactes et tubes fluorescents intacts;
- Batteries d'automobile au plomb-acide;
- Bombones de propane;
- Huiles à moteur, contenants vides et filtres;
- Huiles végétales;
- Mercure (thermomètres);
- Peinture (latex, alkyde, email);
- Pesticides et engrais;
- Piles;
- Produits chimiques pour piscines;
- Produits d'entretien ou nettoyants;
- Térébenthine, essence, carburant, diluants, alcool.

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT
LES COLLECTES, VEUILLEZ CONSULTER LE
SITE WEB DE LA VILLE**



POINTS DE COLLECTES

SAVIEZ-VOUS QUE...

LA VILLE EST DOTÉE DE PLUSIEURS POINTS DE COLLECTES PERMANENTS POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ?

Vous pouvez notamment y déposer du polystyrène (styromousse), de petits appareils électroniques, des piles et du liège.

CONSULTEZ LE SITE
WEB DE LA VILLE
AFIN DE CONNAÎTRE
LEUR EMPLACEMENT



ARBRES DE NOËL 

MERCREDI – Entre 7 h et 18 h – 17 janvier